

Monts et Barrages → Vie locale

■ CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Gaule de Châteauneuf : de jeunes mordus

L'AAPPMA a remercié les participants et remarque que parmi eux un seul pêcheur et membre actif de l'AAPPMA a participé. Le mois de juin est bien doté en concours de pêche. Ce week-end du 25, d'autres concours avaient lieu en Haute-Vienne. L'après-midi fut riche en jeunes pêcheurs avec 21 participants. Ce concours était une manche du « critérium Est » organisé par la fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Alexis, Maëlle, Jade et les autres...

Dans la catégorie des « espoirs », c'est Thomas Gayot qui a remporté le concours suivi (par ordre décroissant) de Lucas Caury, Lucas Laurent, Aimé Charrié, Tom Darrin, Alexis André, Gwenaëlle Basset, Maëlle Chazelas, Yann André, Maxence Bardet et Jade Laudouéineix.

Dans la catégorie des « cadets », Benjamin Gauthier a remporté la pre-



CONCOURS DE PÊCHE. 21 jeunes pêcheurs sur les rives du lac de Châteauneuf-la-Forêt.

mière place suivi (par ordre décroissant) de Clément Barriéraud, Nathan Owezarek, Anthony Gauducheau, Simon Tarivaud, Laura Colombier, Coleen Bardet et Baptiste Laudouéineix.

Laurine Barthout et Zoé Laudouéineix furent récompensées, elles étaient les plus jeunes participantes.

L'association remercie tous ces jeunes ainsi que leurs parents qui ont investi les rives du plan d'eau communal et ainsi participé à la réussite de ce concours. Le concours jeunes pêcheurs est un événement très apprécié. Les pêcheurs sont repartis avec de nombreux lots, et l'AAPPMA a remercié Thierry Lafarge, conseiller

départemental de la Haute-Vienne ainsi que la municipalité de Châteauneuf-la-Forêt pour leur présence et leur soutien aux activités de l'association.

Le 14 juillet, l'AAPPMA a participé à la fête des associations, l'association remercie les bénévoles qui ont tenu les stands et toutes les personnes qui leur ont rendu visite. Merci également à la fédération de pêche départementale de la Haute-Vienne pour le simulateur ainsi qu'à Romaric Chabaudie pour la démonstration de montage de mouche.

Suite à certaines plaintes de riverains, l'AAPPMA rappelle également à tous les pêcheurs en rivière qu'ils doivent respecter les propriétés privées riveraines des rivières et ruisseaux, notamment dans les pâtures où les pêcheurs doivent respecter les clôtures et refermer les barrières après leur passage. ■